

Séance extraordinaire du 10 janvier 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue le 10 janvier 2023, à 17 h 55, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Jacques Allard	maire
Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier, était présent.

En vertu de l'article 157 du Code municipal, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance extraordinaire ne peut être évoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté. L'ordre du jour a été établi séance tenante.

1 RÉSOLUTION 2023-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Destitution d'une personne cadre
- 3. Période de questions
- 4. Levée de la séance.

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 RÉSOLUTION 2023-01-002 DESTITUTION D'UNE PERSONNE CADRE

CONSIDÉRANT que la présente résolution statue sur le lien d'emploi d'une personne cadre à l'emploi de la Municipalité (ci-après « la Personne visée »), dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité, mais dont il ne convient pas de nommer vu le caractère public de la présente résolution;

CONSIDÉRANT les motifs énoncés à la lettre de destitution, dont tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance préalablement à la présente séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu :



Séance extraordinaire du 10 janvier 2023

De procéder à la destitution de la Personne visée, effective en date de la présente résolution;

D'autoriser le paiement de toutes sommes dues à la Personne visée conformément aux termes de la lettre de destitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 RÉSOLUTION 2023-01-003 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 18 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

	1
Jacques Allard,	Jean-Pierre Valiquette
Maire	Directeur général et
	Greffier trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard	
Maire	